

Arianne Phosphate signe une entente de principe avec le port de Saguenay pour la construction et l'utilisation d'une installation Rive Nord

L'accord permettra un accès de 50 ans aux marchés mondiaux

SAGUENAY, QC, le 15 avril 2021 /CNW Telbec/ - **Arianne Phosphate** (la « Société » ou « Arianne ») (TSXV: DAN) (FSE: JE9N) (OTC: DRRSF), une société en stade de développement du projet de mine de phosphate Lac à Paul, dans la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, au Québec, a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente de principe avec le Port de Saguenay (le « Port ») concernant le futur site d'une installation de chargement maritime sur la rive Nord de la rivière Saguenay. Cet accord permettra à la société et au port de finaliser les détails concernant les coûts, la construction et l'exploitation de l'installation à partir de laquelle Arianne expédiera son concentré de phosphate dans le monde entier. L'entente finale couvrira l'utilisation de l'installation pour une période initiale de 30 ans, renouvelable 2 fois pour des périodes de 10 ans.

« Comme toute marchandise commercialisée à l'échelle mondiale, le transport et la logistique sont un élément clé du succès », a déclaré Brian Ostroff, chef de la direction d'Arianne. « Une fois chargé sur un bateau, notre phosphate peut être envoyé n'importe où. Étant donné la grande pureté de notre concentré, nous profiterons d'énormes économies d'échelle. Cet accord intervient à un moment où la demande mondiale de phosphate continue d'augmenter grâce à un contexte macroéconomique de l'agriculture considérablement amélioré et à la croissance des applications spécialisées telles que les batteries Lithium-Fer-Phosphate (LFP) pour les voitures.

Jean-Sébastien David, chef des opérations de la société a ajouté: « Notre entente survient à la suite d'une étroite collaboration avec le port et les autorités locales alors qu'Arianne continue d'optimiser son plan pour le transport de la mine au port. Avec une entente de 50 ans, nous serons en position de force pour approvisionner nos clients mondiaux à partir de notre projet de mine du Lac à Paul qui devrait avoir une longue durée de vie ».

À l'heure actuelle, le port de Saguenay exploite ses installations sur la rive sud de la rivière Saguenay et est le pôle commercial principal de la région, expédiant et recevant une variété de marchandises toute l'année. Dans le cadre de l'entente, Arianne vendra ainsi au Port une parcelle de terrain sur la rive nord, permettant ainsi la construction d'une installation de chargement permettant un accès facile et servant de porte d'entrée aux plateformes commerciales internationales.

Personne qualifiée

Jean-Sébastien David, géo., personne qualifiée NI 43-101, a approuvé ce communiqué. M. David est également le chef des opérations.

À propos d'Arianne Phosphate

Arianne Phosphate (« Arianne Phosphate inc. ») (www.arianne-inc.com) mets en valeur les gisements de phosphate du projet Lac à Paul, à environ 200 km dans le nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec (Canada). Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de grande qualité titrant 39 % P₂O₅ (étude de faisabilité publiée en 2013) et contenant peu ou pas de contaminants. La Société compte 173 354 669 actions en circulation.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Suivez-nous sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/ariannephosphate>

Twitter : http://twitter.com/arianne_dan

YouTube : <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/arianneresources>

Resource Investing News : <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens de la réglementation des valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis (ci-après appelés collectivement les « informations prospectives »).

L'information prospective inclut, notamment, les attentes sur la production et la qualité du concentré d'apatite du projet Lac à Paul. Il est souvent, mais pas toujours, possible de déterminer les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « devrait », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « escompte » ou « croit », ou leur négatif, ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations selon lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produiront ou pourront être réalisés. L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent, mais sans s'y limiter : la volatilité du cours des actions; les fluctuations des prix des matières premières; l'origine et les coûts des sources d'énergie; les estimations des coûts en capital initial et de renouvellement; les estimations des coûts de main-d'œuvre et des coûts d'opération; les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; les estimations des ressources et des réserves minières; les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; les risques liés aux variations des taux de change; les risques environnementaux; la concurrence à laquelle fait face la Société à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté; l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant la Société; la finalisation du processus d'évaluation environnementale; les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; la dépendance envers le personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité incluant les risques que le financement nécessaire pour continuer les activités d'exploration et de développement du projet Lac à Paul ne soit pas disponible ou disponible à des conditions acceptables; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litiges.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction au moment où ces déclarations sont faites, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, aucun changement défavorable important des prix des matières premières, à la réalisation des plans d'exploration et des plans de développement conformément aux attentes, l'obtention des approbations réglementaires requise, et les autres hypothèses et facteurs énoncés dans la présente. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces informations prospectives. Par conséquent, le lecteur

ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

SOURCE Arianne Phosphate Inc.

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/April2021/15/c9260.html>

%SEDAR: 00003556F

Renseignements : Source : Jean-Sébastien David, chef des opérations, Tél. : 418-549-7316, j.s.david@arianne-inc.com; Info : Brian Ostroff, chef de la direction, Tél. : 514-908-4202, brian.ostroff@arianne-inc.com

CO: Arianne Phosphate Inc.

CNW 07:00e 15-APR-21